

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 4
- procurations : 19
- votants : 68
- suffrages exprimés : 66
- abstentions : 2
- pour : 66
- contre : 0

**DELIBERATION n° 2023/023**

**L'an deux mille vingt-trois et le 16 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 9 février 2023, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Pascal LEONARD, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean Marc BEGUE, Arnaud DELAS (suppléant de Jean Claude JACOMET), Régine SARRAT, Rose Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean Paul LARAN, Jean Marc DUPOUY, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFIIMIIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Gisèle ROUILLON, Jean Marie DA BENTA, Sandrine DURAN, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Sophie ZANARDO (suppléante de Dominique DEMIMUID), Jean Francois GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean Paul COMPAGNET, Daniel CLARENS (suppléant de André RECURT), Joëlle ABADIE et Francois DABEZIES

**Titulaires ayant donné procuration :** Roger LACOME à Rose Marie COLOMES, Pascal LACHAUD à Hervé CARRERE, Jean Bernard COLOMES à Jean Marie DA BENTA, Christine MONLEZUN à Eric LUVISITTO, Jean Charles LAUREYS à Martine LABAT, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, André QUINON à Jean Marc DUPOUY, Nathalie SALCUNI à Jean Paul LARAN, Roberth MONZANI à Carine VIDAL, Françoise PIQUE à Karine MEDOUS, Jacqueline ALFONZO à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEISE à Alain DASQUE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Jean Pierre CABOS à Sandrine DURAN, Pascal AUDIC à Véronique MAZOUÉ, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD, Valérie DUPLAN à Daniel CLARENS et Gérard SABATHIE à Alain PIASER

**Absents excusés :** Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Fabienne ROYO, Jean Marie VIGNES, Noël ABADIE, Bernadette GACHASSIN, Jean Marc GRANIE, Pierre DUMAINE, Jean Marc BADOU, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX et Didier FAVARO

**Objet : Acquisition d'une parcelle contigüe au Moulin des Baronnie**

Un terrain de 6 800 m<sup>2</sup> à proximité immédiate du Moulin des Baronnie est en vente (parcelles B57 : 3 906 m<sup>2</sup> et B60 : 2 910 m<sup>2</sup>).

Dans un premier temps l'association ESB désire se rendre acquéreuse afin de pouvoir disposer d'un terrain d'entraînement.

Le Président propose de réfléchir au fait que la CCPL puisse acquérir ce terrain pour deux usages principaux :

- Permettre de disposer d'un terrain de stationnement qui accueillerait les véhicules dans le cadre des manifestations : matchs de rugby, manifestations organisées au Moulin (marchés, spectacles, rencontres...) et qui permettrait de laisser libre les allées et parking du Moulin des Baronnie et de les réserver aux seuls usagers du site (personnel, clients gîte et camping, camping-cars...). A l'heure actuelle, la situation peut être problématique pour l'accès des véhicules de secours notamment,
- Permettre à l'ESB d'utiliser ce terrain comme un terrain d'entraînement. L'ESB propose de participer au travers d'une location du terrain auprès de la CCPL. Cette participation à définir, permettrait d'amortir l'achat. Le coût des équipements annexes : éclairage, drainage si nécessaire et stabilisation si nécessaire n'est pas encore défini.

Les membres du Bureau ont débattu sur le sujet lors de la réunion du 6 février 2023. Suite à cette réunion, Monsieur Roger LACOME a accompagné les dirigeants de l'ESB pour négocier le prix de vente avec le propriétaire. La discussion finale porte sur un prix de 6 135 €.

Monsieur le Président propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 6 135 €, hors honoraires et frais d'actes auprès des propriétaires.

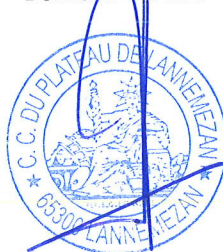
#### LE CONSEIL

A l'unanimité des suffrages exprimés, (2 abstentions : Jean Paul LARAN et Lionel CAZAUX)

#### DÉCIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à conclure l'acquisition foncière des parcelles B57 et B60 sur la commune de Sarlabous, d'une surface approximative de 6 816 m<sup>2</sup>, et pour un prix d'acquisition de 6 135 € hors frais d'actes et honoraires,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches correspondantes et à signer tous actes nécessaires à cette acquisition foncière, et notamment l'acte authentique d'acquisition.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Affichée le **23 FEV. 2023**  
Publiée le **23 FEV. 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20230216-2023-023-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2023  
Date de réception préfecture : 23/02/2023